



12 Avenue Armand Daney

34660 Cournonterral

Tel : 04 67 85 00 11

Site : www.ville-cournonterral.fr

DECISION DU MAIRE n°2024/02

MAPA AMO suivi exécution groupe scolaire

Le Maire de Cournonterral :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2023 n°D2023-66, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

Considérant la nécessité de disposer d'une assistance en phase exécution du marché de conception-réalisation du nouveau groupe scolaire,

Considérant l'offre technique et financière du cabinet ESPACIO du 9 décembre 2022 n°22031 qui répond parfaitement aux besoins de la Commune,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec l'agence ESPACIO, sise 228 Boulevard Lafayette 34400 LUNEL, un marché passé en procédure adaptée pour un montant de 39 810€ HT relatif à l'assistance en phase exécution du marché de conception-réalisation du nouveau groupe scolaire selon devis du 9 décembre 2022 (ref. 22031).

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Cournonterral, le 16 février 2024



Le Maire

William ARS